

**Service de néphrologie - tél. 021/314.11.54/30 - fax 021/314.11.39**

<p align="center"><b>FEUILLE D'INFORMATION DESTINEE AU PATIENT NECESSITANT UNE PONCTION BIOPSIE RENALE</b></p>
--

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de vos investigations rénales, votre néphrologue vous propose d'effectuer une ponction biopsie rénale (PBR). Le but de ce document est de vous informer des indications, des bénéfices et des risques d'un tel geste vous concernant. Le médecin néphrologue qui a indiqué ce geste est aussi à votre disposition pour répondre à toutes vos questions

La PBR consiste en un prélèvement d'un ou de plusieurs fragments de tissu rénal en respectant son architecture. Après anesthésie cutanée, le médecin en prélève, avec une aiguille, quelques fragments qui seront analysés.

**Pourquoi fait-on une biopsie rénale ?**

Afin d'obtenir des informations concernant la cause de la maladie rénale, son importance et ainsi de décider au mieux du traitement. Certains patients peuvent avoir plusieurs biopsies au fil des années, pour préciser l'effet du traitement et l'évolution de la maladie.

**Y a-t-il des précautions à prendre avant l'hospitalisation ?**

Il ne faut pas prendre d'anti-aggrégants plaquettaires (aspirine, Plavix ou autres) durant les 15 jours précédents la biopsie, en revanche la prise de paracétamol (Dafalgan) est possible. Pensez à prévenir votre néphrologue, si vous prenez une anticoagulation (Sintrom, Marcoumar, Liquémine ou autres) ou s'il existe des maladies de la coagulation dans votre famille.

**Faut-il être hospitalisé ?**

La PBR nécessite une hospitalisation ambulatoire de plus ou moins 24 heures. On vous posera un cathéter-veineux dans l'avant bras, comme accès vasculaire et pour prélever du sang afin d'évaluer la coagulation et de déterminer le groupe sanguin.

**Comment est réalisée la biopsie ?**

Elle se fait à l'aide d'une aiguille introduite dans le rein alors que vous êtes allongé sur le ventre. Ce geste est effectué sous contrôle échographique (ultrasons) de façon à localiser précisément le rein. Pendant la biopsie, vous ne devrez pas bouger et suivre les indications du radiologue et du néphrologue.

**Est-ce que cela fait mal ?**

Sous anesthésie locale, ce geste (PBR) ne provoque en général que très peu de douleur. Toutefois, en cas d'appréhension, un calmant peut être prescrit une heure avant la ponction. Cette biopsie se déroule dans une salle spécialisée (radiologie), la pénétration de l'aiguille étant guidée par échographie

**Devez-vous être à jeun pour l'examen ?**

Oui, néanmoins, les médicaments habituels (sauf les anti-aggrégants anti plaquettaires) sont quand même à prendre le matin du jour de l'examen, avec un verre d'eau. Dès votre retour en chambre, il vous sera possible de vous hydrater et de prendre un repas léger.

### **Combien de temps dure l'examen ?**

20 à 40 minutes environ.

### **Y a-t-il des précautions à prendre après la biopsie ?**

Après la biopsie, vous devrez demeurer allongé sur le dos (demi-assis) durant 6 heures. Les infirmières surveilleront la tension artérielle. Lors de chaque miction, vous devrez informer les infirmières afin qu'elles procèdent à l'analyse des urines.

### **Quelles complications peut-on craindre ?**

Dans 5 à 10 % des cas, une hématurie peut survenir, c'est-à-dire la présence de sang dans les urines pendant les quelques heures suivant la biopsie. Le plus souvent le saignement est bénin et s'arrête spontanément.

Parfois une douleur ou une difficulté à uriner peut survenir (caillots de sang). Des médicaments anti-douleur seront alors administrés. Dans quelques cas exceptionnels, il peut être nécessaire de poser une sonde urinaire de façon temporaire.

De façon également exceptionnelle, un saignement plus important peut apparaître et nécessiter alors l'intervention d'un radiologue (pour embolisation) ou d'un chirurgien. Très rarement une transfusion de sang peut être nécessaire.

### **Pouvez-vous continuer vos activités habituelles après la biopsie ?**

Oui, sous réserve de quelques précautions.

- Pas de bain chaud (piscine, jacuzzi, sauna, bain de vapeur...)
- Pas de sports violents (risque de chocs)
- Pas de long trajet assis en raison des vibrations (train, voiture, avion)

Ces précautions sont à respecter durant 10 jours après la PBR. La reprise de votre travail est déterminée avec le néphrologue en fonction du type d'activité professionnelle. En revanche, si des douleurs lombaires apparaissent dans les jours qui la suivent ou si les urines deviennent rouges, il faut prévenir le néphrologue.

### **Résultat de la ponction-biopsie rénale et consultations futures**

Après le PBR, en l'absence de complication, une visite du néphrologue est effectuée dans l'après-midi afin de déterminer votre retour à domicile ainsi que les médicaments à prendre (ordonnance). Il vous communique la date et l'heure de la prochaine visite ambulatoire afin de vous transmettre les résultats de la biopsie (environ une semaine).

### **Personne à contacter**

En cas de difficulté vous pouvez à tout moment appeler votre néphrologue.

Service de néphrologie  
Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV)  
1011 Lausanne

Tel : +41/21.314.11.30

Fax : +41/21.314.11.39

***Cette fiche ne remplace pas l'information que vous a donnée oralement votre néphrologue et toute information complémentaire doit lui être demandée, veuillez vous référer à votre néphrologue.***